



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

SEC( 2004 ) 1228 FINAL

BRUXELLES, LE 07.10.2004

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2004  
SECTION III - COMMISSION TITRES 22, 31

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC51/2004

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

---

EN EUROS

**ORIGINE DES CRÉDITS**

**DU CHAPITRE - 31 02 RÉSERVES POUR LES INTERVENTIONS FINANCIÈRES**

ARTICLE 31 02 41 - 22 02 01 Aides de préadhésion en faveur des pays d'Europe centrale et orientale

CE - 25 000 000

**DESTINATION DES CRÉDITS**

**AU CHAPITRE - 22 02 INSTRUMENTS D'ASSISTANCE DE PRÉADHÉSION**

ARTICLE - 22 02 01 Aides de préadhésion en faveur des pays d'Europe centrale et orientale

CE 25 000 000

## I. RENFORCEMENT

### a) Intitulé de la ligne

#### 22 02 01 - Aides de préadhésion en faveur des pays d'Europe centrale et orientale

### b) Données chiffrées à la date du 17/09/2004

|   | <b>CE</b>          |
|---|--------------------|
| 1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)                             | 662 100 000        |
| 1B. Crédits de l'exercice (AELE)  | 0                  |
| 2. Virements  | 0                  |
| <hr/>   |                    |
| 3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)                               | 662 100 000        |
| 4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice                           | 144 328 000        |
| <hr/>   |                    |
| <b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>                              | <b>517 772 000</b> |
| <b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>                              | <b>542 772 000</b> |
| <b>7. Renforcement proposé</b>  | <b>25 000 000</b>  |
| 8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A) | 3,78%              |

### c) Justification détaillée du renforcement

La Bulgarie s'est engagée dans le cadre des négociations d'adhésion à fermer les unités 1 et 2 puis 3 et 4 de la centrale nucléaire de Kozloduy, respectivement pour l'année 2002 et l'année 2006. Les unités 1 et 2 ont bien été fermées à la fin de l'année 2002. Cet effort de déclassement est soutenu au titre de la solidarité communautaire depuis 1999 à travers le Fonds International de Soutien au Déclassement pour Kozloduy (Kozloduy International Decommissioning Support Fund – KIDSF), géré par la BERD, comme c'est le cas pour la Lituanie et la Slovaquie.

En 1999, une enveloppe de € 200 million a été prévue pour Kozloduy et a été mise à disposition dans le cadre d'un programme spécial Phare. Il reste € 45 millions à engager cette année pour honorer cet engagement de l'Union.

Dans le contexte des négociations d'adhésion (cf. communication du 10 février 2004 (SEC(2004) 160 final) portant sur l'ensemble du paquet financier Bulgarie/Roumanie), € 350 millions supplémentaires sont prévus pour le déclassement de la centrale de Kozloduy dont € 140 millions d'ici 2006 dans le cadre du programme PHARE et € 210 million (€ 70 millions par année) après l'adhésion sur la période 2007-2009. Il est prévu d'honorer l'engagement pris dans ce contexte en ouvrant ce second approvisionnement pour un montant de € 40 millions cette année (deux engagements supplémentaires de € 50 millions chacun sont prévus en 2005 et 2006).

La contribution au KIDSF à engager cette année s'élève donc au total à € 85 millions (€ 45 millions du premier engagement et € 40 millions du nouvel engagement).

Un montant de € 40 millions avait été mis en réserve lors de la préparation du budget 2004 car les négociations d'adhésion étaient en cours et une éventuelle nouvelle contribution au fonds n'était pas encore connue. Le montant déjà disponible sur la ligne 22 02 01 pour ce volet étant de € 60 millions, la Commission propose de renforcer la ligne à hauteur de € 25 millions à partir du montant mis en réserve à cet effet dans le budget 2004 afin de pouvoir disposer des € 85 millions nécessaires.

## II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

**31 02 - RÉSERVES POUR LES INTERVENTIONS FINANCIÈRES - Article 22 02 01 - Aides de préadhésion en faveur des pays d'Europe centrale et orientale**

b) Données chiffrées à la date du 17/09/2004

|  | CE                |
|--|-------------------|
| 1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)                            | 40 000 000        |
| 1B. Crédits de l'exercice (AELE)   | 0                 |
| 2. Virements   | 0                 |
| <hr/>  |                   |
| 3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)                              | 40 000 000        |
| 4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice                          | 0                 |
| <hr/>  |                   |
| <b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>                             | <b>40 000 000</b> |
| <b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice (*)</b>                         | <b>0</b>          |
| <b>7. Prélèvement proposé</b>  | <b>25 000 000</b> |
| 8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A) | 62,50%            |
| (*) Sans objet pour une ligne de crédits provisionnels ou de réserve       |                   |

c) Justification détaillée du prélèvement

Voir justification renforcement